

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 29/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 29/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 02
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240325-2024MARS25_087-DE



27

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **25 mars 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Ont donné procuration :

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet : Spectacle « A moi de jouer » par la Compagnie Gilles Bouillon
Demande de subvention**

RAPPORTEUR : Odile SCHAAP, Adjointe au Maire chargée de la culture,

La compagnie Gilles Bouillon propose de présenter son nouveau spectacle intitulé « A moi de jouer ! » dont le coût s'élève à 1 371,50 € TTC, le 13 août prochain à l'ancienne école Bladé.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

- Conseil Régional
Aide à la diffusion (40 % du prix de cession HT) : 520 €
- Recettes : 750 € sur la base de 75 personnes (70 adultes et 5 enfants) et d'un tarif d'entrée de 10 € par adulte et de 5 € par enfant
- Commune : 101,50 €

Après en avoir délibéré,

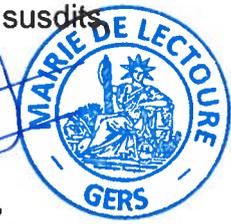
le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce spectacle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession afférent à ce spectacle, les crédits étant inscrits au Budget
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services billetterie de l'Office de Tourisme Gascogne Lomagne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées au titre de l'aide à la diffusion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN


Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 2^e MARS 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 2^e MARS 2024